



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
MONTPELLIER**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue le 13 janvier 2014 à 19 h 30 à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier  
Monsieur Jean-Guy Périard  
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Manon Lanthier.

Au début de la séance, monsieur le maire invite les citoyens à garder un moment de réflexion.

**1. RÉSOLUTION 2014-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2. RÉSOLUTION 2014-01-002**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**3. CONSEIL MUNICIPAL**

**3.1 RÉSOLUTION 2014-01-003**

**Nomination d'un maire suppléant aux séances du conseil de la municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate le conseiller Guy Pelletier pour remplacer, en cas d'absence, le maire Stéphane Séguin aux séances du conseil de la municipalité régionale de comté de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.2 RÉSOLUTION 2014-01-004**

#### **Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** l'avis de cotisation annuelle 2014 de la (FQM);

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2014 de la FQM pour un montant de 800,70 \$, taxes en sus;

**ET QUE** le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 11000 494.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.3 Budget 2014**

Monsieur le maire invite les citoyens à une séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 20 janvier à 19 h à la salle de la mairie pour présentation et adoption du budget 2014.

### **3.4 Questions du public**

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1 RÉSOLUTION 2014-01-005**

#### **Corrections des résolutions 13-12.222 et 13-12.221**

**CONSIDÉRANT QUE** le nom de la firme Daniel Charlebois CA aurait dû se lire comme suit :

Charlebois et Gratton, CPA inc.

## **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier à faire les  
corrections des résolutions 13-12.222 et 13-12.221.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.2 RÉSOLUTION 2014-01-006**

**Abrogation de la résolution 13-12-220 en date du 2 décembre  
2013 qui mandatait le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois,  
Gagné, Hébert et associés**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 13-12-220 en date du 2  
décembre 2013 qui mandatait le cabinet d'avocats Deveau,  
Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil veut abroger la résolution 13-12-220  
en date du 2 décembre 2013 qui mandatait le cabinet d'avocats  
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

## **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil abroge la résolution 13-12-220 en date  
du 2 décembre 2013 qui mandatait le cabinet d'avocats Deveau,  
Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.3 RÉSOLUTION 2014-01-007**

**Acceptation de l'offre de service du cabinet CAZA MARCEAU +  
SOUCY BOUDREAU AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service transmise par le cabinet  
d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats;

**CONSIDÉRANT** les mandats confiés par la municipalité au cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a abrogé la résolution 13-12-220 en date du 2 décembre 2013 par la résolution 2014-01-006;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge approprié de retenir l'offre de service du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats et de lui transférer les mandats actifs confiés au cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte l'offre de service du cabinet d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats, telle que reçue par les membres du conseil municipal et la direction générale.

**QUE** ce conseil demande à Me Rino Soucy, du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats, de récupérer et obtenir le transfert de tous les dossiers actifs auprès du cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

**QUE** le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés transfère à Me Rino Soucy, du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats tous les dossiers actifs (procédures, pièces, correspondance, etc.) dès réception de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4.4 RÉSOLUTION 2014-01-008**

**Renouvellement de l'assurance collective Great West pour les employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance collective est venue à échéance le 31 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte le renouvellement de l'assurance collective de la Great West pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 Dépôt de la liste des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$**

L'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums* stipule que toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection doit transmettre au trésorier, dans les 60 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin, la liste des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$;

Afin de répondre à cette exigence, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a transmis à cet effet, un avis aux sept candidats concernés par la présente. En réponse à cet avis, les sept candidats ont confirmé, dans les délais requis, n'avoir reçu aucune contribution électorale dont le total dépasse 100 \$;

Ainsi, et tel que prévu à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums*, les avis reçus par les candidats sont déposés lors de la présente séance de conseil.

**4.6 Questions du public**

**5 FINANCES**

**5.1 RÉSOLUTION 2014-01-009**

**Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil approuve la liste des comptes ci-après et qui apparait en annexe sous le numéro 14-01-009 et que le maire Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2013, totalisant 162 450,04 \$

- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2013, totalisant 52 039,18 \$

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

---

**Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

## **5.2 RÉSOLUTION 2014-01-010**

### **Dépôt de l'état des taxes foncières dues à la Municipalité**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la municipalité, en date du 31 décembre 2013, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du *Code municipal*.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la municipalité régionale de comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.3 RÉSOLUTION 2014-01-011

#### **Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications – PG Solutions**

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions, pour l'année 2014, au montant de 12 920 \$, taxes en sus;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte l'offre relative au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2014 et ce, au coût de 12 920 \$ taxes en sus.

**ET QUE** le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 452.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.4 RÉSOLUTION 2014-01-012

#### **Adoption du budget révisé pour l'année 2013**

**CONSIDÉRANT** le tableau joint en annexe à la présente présentant les transferts de postes budgétaires pour l'année 2013;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte les transferts de postes budgétaires tels que présentés dans le tableau joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.



## 5.5 RÉSOLUTION 2014-01-013

### **Renouvellement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** l'avis de cotisation annuelle 2014 de l'ADMQ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le renouvellement et le paiement des cotisations annuelles 2014 à l'ADMQ pour un montant de 1 226 \$, taxes en sus.

**ET QUE** le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à l'unanimité.

## 5.6 Questions du public

## 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Dépôt du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et d'environnement

Le rapport de la directrice pour le mois de décembre 2013 a été déposé au conseil.

### 6.2 RÉSOLUTION 2014-01-014

#### **Abrogation du règlement 08-2010 constituant le comité consultatif en environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge opportun de former un seul comité consultatif qui inclurait l'urbanisme ainsi que l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement entrera en vigueur;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** le règlement constituant le comité consultatif en  
environnement 08-2010 soit abrogé.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 RÉSOLUTION 2014-01-015**

**Abrogation du règlement 15-2000 constituant le comité  
consultatif en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge opportun de former un seul  
comité consultatif qui inclurait l'urbanisme ainsi que l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement constituant le comité consultatif  
d'urbanisme et d'environnement entrera en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrison  
Appuyé par madame la conseillère Diane Thibault

**ET RÉSOLU QUE** le règlement constituant le comité consultatif en  
urbanisme 15-2000 soit abrogé.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.4 RÉSOLUTION 2014-01-016**

**Adoption du règlement constituant le comité consultatif  
d'urbanisme et d'environnement 09-2013**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge opportun de former un comité  
consultatif d'urbanisme et d'environnement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement 09-2013 soit adopté tel que présenté et déposé en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

## **6.5 RÉSOLUTION 2014-01-017**

### **Nomination des membres qui siègeront au comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, exige que les personnes siégeant au sein de ce comité soient nommées par résolution par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil doit nommer cinq membres parmi les contribuables de la municipalité, un ou deux membres parmi le conseil municipal ainsi qu'un ou deux membres substitués parmi les contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Taillon, monsieur Réjean Lanthier, monsieur Richard Lévesque, monsieur André Beaulieu et madame Judith Larin démontrent un intérêt à siéger à ce comité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Pelletier et que madame Valérie Pelletier démontrent un intérêt et qu'ils sont conseillers responsables de l'urbanisme et d'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Bédard démontre un intérêt à siéger à titre de membre substitut;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de chacun des membres est d'une durée de deux ans;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**QUE** la composition du comité consultatif d'urbanisme et de l' environnement soit la suivante :

- siège numéro 1 : monsieur Michel Taillon
- siège numéro 2 : monsieur Réjean Lanthier
- siège numéro 3 : monsieur Richard Lévesque
- siège numéro 4 : monsieur André Beaulieu
- siège numéro 5 : madame Judith Larin
  
- siège conseiller numéro 1 : monsieur Guy Pelletier
- siège conseiller numéro 2 : madame Valérie Pelletier
  
- Membre substitut numéro 1 : monsieur Pierre Bédard

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.6 RÉSOLUTION 2014-01-018**

**Renouvellement de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** l'avis de cotisation annuelle 2014 de la COMBEQ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2014 à la COMBEQ pour un montant de 290 \$, taxes en sus;

**ET QUE** le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 61000 494.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.7 Questions du public**

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Dépôt du rapport du directeur des travaux publics**

Le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de décembre 2013 a été déposé au conseil.

### **7.2 RÉSOLUTION 2014-01-019**

#### **Renouvellement de l'adhésion à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** l'avis de cotisation annuelle 2014 de l'ATPA;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier  
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2014 à l'APTA pour un montant de 250 \$, taxes en sus;

**ET QUE** le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 494.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3 Questions du public**

## **8. SERVICE INCENDIE**

### **8.1 Dépôt du rapport du directeur du service incendie**

Le rapport du directeur du service incendie pour le mois de décembre 2013 sera déposé le mois prochain.

### **8.2. RÉSOLUTION 2014-01-020**

#### **Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés »**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité a pris fin en 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire renouveler

l'entente;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité pour la durée suivante;

- 2013-2014 : 0,15 \$ per capita
- 2014-2015 : 0,15 \$ per capita
- 2015-2016 : 0,15 \$ per capita

**ET QUE** le maire Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Lanthier soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3. Questions du public**

**9. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 RÉSOLUTION 2014-01-021**

**Renouvellement du bail de la Maison des jeunes de Montpellier**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a signé avec la Maison des jeunes de Montpellier un bail d'une durée d'un an renouvelable chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bail viendra à échéance le 31 mars prochain;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** le bail de la Maison des jeunes de Montpellier soit reconduit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité.

## 9.2 **RÉSOLUTION 2014-01-022**

**Demande de reconnaissance pour exemption de taxe auprès de la Commission municipale pour l'Association des amateurs chasse et pêche Alouette de Montpellier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale demande l'opinion de la municipalité suite à la demande de l'Association des amateurs de chasse et pêche Alouette de Montpellier visant à reconnaître ladite association aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'immeuble situé au lac Mulet;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel Appuyé par madame la conseillère Diane Thibault

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil reconnaît l'organisme « Association des amateurs chasse et pêche Alouette de Montpellier » comme étant un organisme à but non lucratif.

Adoptée à l'unanimité.

## 9.3 **Demande de subvention pour le comité consultatif de la culture et du patrimoine de la municipalité de Montpellier**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 2 décembre 2013 demandant un appui financier afin de réaliser certains objectifs.

Cette demande sera mise à l'étude pour le budget 2014

## 9.4 **Demande pour l'utilisation du site internet de la municipalité pour une collecte de fond**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 19 décembre 2013.

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande citée en titre, mais feront suivre votre lettre à l'Association des loisirs de Montpellier.

## 9.5 **Questions du public**

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 **Demande pour inaugurer le centre communautaire afin de lui attribuer un nom « Centre Félicien Bricault » ou « Salle communautaire Félicien Bricault »**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 20 décembre 2013 proposant l'implication de la population à redonner un nom au centre communautaire.

Cette demande sera mise à l'étude.

### 10.2 **Demande de rencontre avec le conseil municipal de Montpellier – Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.**

Nous accusons réception de votre lettre en date du 26 novembre 2013 demandant une rencontre avec le conseil municipal.

Une date de rencontre sera fixée sous peu.

### 10.3 **RÉSOLUTION 2014-01-023**

#### **Demande d'utilisation d'un local « Clinique d'impôt » - Comité régional troisième âge Papineau**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité régional troisième âge Papineau offre un service gratuit appelé « Clinique d'impôt »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service s'adresse aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte cette demande d'utilisation d'un local dans la mairie pour la clinique d'impôt.

Adoptée à l'unanimité.



#### **10.4 RÉSOLUTION 2014-01-024**

##### **CIRCUITS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de circuits cyclables sur le territoire de Montpellier et qui fait partie intégrante d'un projet régional ;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil appuie la demande de la MRC de Papineau dans ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

#### **10.5 Questions du public**

##### **11. QUESTIONS DU PUBLIC**

##### **12. RÉSOLUTION 2014-01-025**

##### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

**ET RÉSOLU QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

Stéphane Séguin, maire

Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**